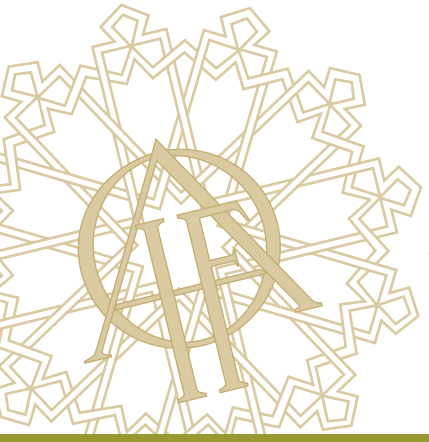
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 29 (1995), p. 151-168

Nicolas Michel

Les Dafātir al-ğusūr, source pour l’histoire du réseau hydraulique de l’Égypte ottomane.

Conditions d’utilisation

L’utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l’éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l’éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d’Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l’Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d’Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d’archéologie orientale - Le Caire

Nicolas MICHEL

LES DAFĀTIR AL-ĞUSŪR, SOURCE POUR L'HISTOIRE DU RÉSEAU HYDRAULIQUE DE L'ÉGYPTE OTTOMANE

On sait qu'avant les grands travaux hydrauliques entrepris sous Muḥammad ʿAlī, la majeure partie des terres agricoles de l'Égypte était inondée par les eaux de la crue annuelle du Nil, et la vie agricole dépendait absolument de cette inondation [1]. Afin d'empêcher ces eaux de s'écouler en permanence suivant la pente de la vallée, et pour contrôler leur temps de séjour sur les terres qu'elles submergeaient, avaient été construites des digues de retenue, de taille et d'importance variables. Dès l'époque d'Ibn Mammātī (premières années du XIII[e] siècle), l'usage administratif était consacré de distinguer les digues locales (*ğusūr baladiyya*), plus courtes et n'intéressant en général qu'un ou quelques villages, des digues sultaniennes (*ğusūr sulṭāniyya*), à l'entretien desquelles participait le pouvoir central [2]. Ces dernières, de plus grandes dimensions, présentaient un intérêt majeur pour un nombre élevé de villages. Elles constituaient un élément essentiel du réseau hydraulique.

Les Archives Nationales du Caire (Dār al-Waṯā'iq al-qawmiyya, transférées en 1990 de la Citadelle à Būlāq) ont répertorié, parmi l'ensemble des documents émanant des services financiers de l'Égypte ottomane (*rūznāma*), trois registres [3] intitulés *dafātir al-ğusūr al-sulṭāniyya* ou registres des digues sultaniennes. Ils contiennent principalement une description physique des *ğusūr sulṭāniyya*, ainsi que le détail des services requis des villages voisins. Nous allons voir que l'essentiel de leurs informations remonte aux années 1539 et 1549-1550. Il y a une dizaine d'années, le docteur ʿAbd al-Raḥīm avait signalé l'existence de l'un d'entre eux, le reg. 1356, consacré au Delta, en fait à deux provinces de celui-ci ; malgré des recherches assidues, il n'avait pu en

1. Sur l'hydraulique de l'Égypte prémoderne, mise au point décisive de G. Alleaume, « Les systèmes hydrauliques de l'Égypte pré-moderne. Essai d'histoire du paysage », *Mélanges offerts au père Maurice Martin s. j.*, réunis par Ch. Décobert, Le Caire IFAO, 1992, p. 301-322.

2. Ibn Mammātī, *Kitāb qawānīn al-dawāwīn*, éd. A.S. ʿAṭiyya, Le Caire, Madbūlī, 1411/1991, notamment p. 232-233.

3. Par souci de clarté, je réserverai le terme de « registre » aux registres actuels (couramment appelés de nos jours *siğill*, pl. *-āt*) et celui de *daftar*, pl. *dafātir*, aux registres d'origine.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

découvrir aucun portant sur le Ṣaʿīd [4]. Depuis lors, deux autres registres, l'un sur le reste du Delta, l'autre sur le Ṣaʿīd, sont apparus. Il y a lieu de croire qu'au moins un quatrième *daftar*, celui qui émanait de la province de Gīza, est encore égaré ou définitivement perdu. Les trois registres conservés se présentent sous une forme si complexe qu'un sommaire de chacun d'entre eux s'impose avant de pouvoir dégager leur contenu précis, éclairer les raisons de leur élaboration et leur destinée ultérieure.

Registre 114.

Ce registre est le plus disparate des trois [5]. Il mesure 31,5 cm de hauteur sur 10 cm de largeur, format banal pour les registres du *rūznāma*. La reliure est cartonnée et, dans son état actuel, ne paraît pas antérieure au XVIII[e] siècle. Deux étiquettes sont collées au recto. La plus ancienne, en partie masquée par le tissu qui couvre le dos de la reliure, porte l'inscription *[daf]tar yaḥuṣṣu al-iltizām*, « registre concernant la ferme de l'impôt ». Sur la seconde étiquette, superposée en partie à la première, est inscrit le titre suivant : *daftar al-ḥudūd ʿan nawāḥī bi-muqāṭaʿat al-Šarqiyya sanat 1117 nāqiṣ minhu awrāq* [un blanc] *rizaq*, « Registre de délimitation des villages dans le département de la Šarqiyya en 1117/1705-06 ; des feuilles manquent [un blanc] *rizqa*-s. »

Première page du registre : titre composé de treize lignes de taille décroissante, disposées en triangle, selon une forme bien connue au XVIII[e] siècle.

Hāḏā / daftar al-ḥudūd wa-l-ǧusūr muḥallad / bi-l-dīwān al-ʿālī bi-muqāṭaʿat / al-Šarqiyya bi-taḥrīr al-ʿabd / al-faqīr ilā Allāh taʿālā / Ḥasan Ibrāhīm / al-ʿAšmāwī / mubāšir muqāṭaʿa / maḏkūra / aʿlāhu / ʿammara / Allāh / ilayhi.

« Ceci est le registre des limites et des digues, conservé au Haut Divan [6], au département de la Šarqiyya, rédigé par le serviteur, le pauvre en Dieu (qu'Il soit exalté) Ḥasan Ibrāhīm al-ʿAšmāwī, *mubāšir* (secrétaire adjoint [7]) dudit département, que Dieu le préserve. » Au-dessus de ce titre, décompte des pages ou des feuillets, en écriture *dīwānī* caractéristique du XIX[e] siècle : 236 pages écrites, 16 blanches, total 252.

4. A.A. ʿAbd al-Raḥīm, *al-Rīf al-miṣrī fī al-qarn al-ṯāmin ʿašar*, Le Caire, Madbūlī, 1986, p. 320-321 ; voir aussi p. 48 n. 1 ; p. 193 et n. 2.

5. Cote complète : *maḫzan turkī* 1, *ʿayn* 2, *musalsal* 668/3, *raqm qadīm* 114, *raqm ḥadīṯ* 114.

6. Le Divan désigne ici les bâtiments abritant, à la Citadelle du Caire, les services financiers de l'Égypte, ainsi que leurs archives : cf. S.J. Shaw, *The Financial and Administrative Organization and Development of Ottoman Egypt 1517-1798*, Princeton, 1962, p. 341-342.

7. Dans les services financiers du Caire, au XVIII[e] siècle, le *mubāšir* était l'assistant du chef de bureau (*efendī*) qui tenait son département (*qalam*) en ferme (*muqāṭaʿa*) ; d'où le titre ici. Le *qalam al-Šarqiyya* s'occupait de la collecte des impôts de l'ensemble des provinces du Delta, à l'exception de la Ġarbiyya et de la Minūfiyya. cf. S.J. Shaw, *ibid.*, p. 341 et 343.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les feuillets suivants (A à C) sont de papiers différents de celui de la page de titre, et ont été rattachés au registre au moyen de bandes de papier ; les bords extérieurs ont en outre souvent été renforcés par d'autres bandes, plus ou moins larges, de manière à présenter un format homogène.

A. Ensemble de listes de noms de villages (*nāḥiya*-s).

A1. (1 feuillet) *Fihrist wilāyat al-Qalyūbiyya* : noms de 90 villages numérotés en chiffres indiens de 1 à 87, les n^{os} 3, 5 et 38 étant répétés. De la même main que le titre de la première page.

A2. (2 feuillets) *Fihrist al-ğusūr al-Šarqiyya* : 187 villages numérotés en chiffres coptes de 1 à 187. L'écriture est un *dīwānī* fin et élégant ; les points diacritiques sont rarement omis. Cette liste est écrite sur deux feuilles de papier fortement jauni et usé, collées ultérieurement dans le registre.

A3. (2 feuillets) *Fihrist wilāyat al-Manṣūra wa-l-Daqahliyya min daftar al-ğusūr* : 178 villages numérotés de la même manière, écrits en *dīwānī*, d'une autre main, très proche de celle de A2, mais plus fine ; très peu de points diacritiques manquent. Le papier, jauni, est en meilleur état que A2. En haut du v° du second feuillet, brouillon de compte en chiffres *siyāq*.

A4. (2 feuillets) *Fihrist Wilāyat al-Buḥayra* : 177 villages numérotés en chiffres indiens ; même présentation, même papier et même main que A1. Au bas de la dernière page est inscrit :

Anša'a hāḏā al-fihrist bi-hāḏā al-daftar al-ʿabd al-faqīr al-rāǧī ġufrān Rabbihi al-karīm al-faqīr Ḥasan al-ʿAšmāwī mubāšir al-Šarqiyya fī ʿašrīn šahr muḥarram al-ḥarām iftitāḥ ʿām 1151 iḥdā wa-ḫamsūn wa-mi'a wa-'alf.

« A rédigé cet index dans ce registre le serviteur, le pauvre, implorant la miséricorde de son généreux Seigneur, le pauvre Ḥasan al-ʿAšmāwī, *mubāšir* (secrétaire adjoint) [du département] de la Šarqiyya, le 20 du mois sacré de muḥarram commencement de l'année 1151 » / 10 mai 1738.

B. (1 feuillet) B1. Au r°, un texte écrit dans le sens de la longueur de la page, en *dīwānī* fin et très cursif, d'une grande difficulté ; la première ligne de la suscription est cachée par la bande de papier blanc employée pour coller la feuille au registre actuel. Le texte a été enregistré au tribunal de Qalyūb, le 4 ramaḍān 945 / 24 janvier 1539 ; de même que pour les autres dates de B et C, l'année est écrite en chiffres *siyāq*. Le gouverneur (*kāšif*) de la province et les *ḫawlī*-s [8] concernés y attestent leur intention de procéder à l'inspection et de superviser l'entretien des digues.

8. Au XVIII^{e} siècle, le *ḫawlī* du village est un agent, élu par les villageois, chargé de l'arpentage et de la répartition des terres, de l'entretien du réseau hydraulique, et en général des matières touchant à l'impôt foncier. Cf. S.J. Shaw, 1962, *op. cit.*, p. 54-55.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

B2. Au v°, long texte en *dīwānī*, d'une autre main ; la page est déchirée sur quelques millimètres sur le bord intérieur, la fin des lignes manque donc. La date figure à la fin du texte : 2 ramaḍān 945 / 22 janvier 1539. En suscription, le *qāḍī* hanéfite de Qalyūb atteste que le texte a été rédigé en sa présence, et qu'il a témoigné pour les personnes qui y sont nommées. Le texte proprement dit débute par : *Daftar mubārak in šā' Allāh taʿālā yaštamilu ʿalā taḥrīr al-ǧusūr al-sulṭāniyya wa-l-baladiyya bi-iqlīm al-Qalyūbiyya...* « Registre béni, si Dieu le veut (qu'Il soit exalté), comprenant l'enregistrement des digues sultaniennes et locales dans la province de Qalyūbiyya (...) ». Il détaille ensuite les ordres venus du gouverneur du Caire, Dāwūd Pāšā, concernant l'inspection et l'entretien des digues, et en particulier la rédation d'un registre ; ordres datés du 13 šaʿbān 945 / 4 janvier 1539.

C. Neuf feuillets dont les cinq premiers ont été numérotés en chiffres coptes, de 1 à 5, par la même main que C2 et C3 ; plus tard, les neuf feuillets ont reçu une numérotation en chiffres indiens, de 159 à 168, d'une autre main que le texte principal en *dīwānī*.

C1. Au r° du premier feuillet : texte présenté de la même manière que B1 ; écrit dans un *dīwānī* plus arrondi, et plus facile à lire que les autres textes. Formule religieuse en suscription, écrite en grands caractères très soignés. Même genre d'attestation que B1, quoique dans un texte différent, par le gouverneur (*kāšif*) de la province de Buḥayra, les ingénieurs (*muhandis*) et les *ḫawlī*-s concernés. Daté à la fin du texte du 1er muḥarram 946 / 19 mai 1539.

C2. Au v°, texte presque identique à B2, relatif à la province de Buḥayra, daté du 12 ḏū-l-ḥiǧǧa 945 / 1er mai 1539. L'écriture, dans une sorte de *dīwānī* anguleux, avare en points diacritiques et généreuse en ligatures, est d'une grande difficulté. Simple formule religieuse en suscription. Le texte des ordres émanant du pacha du Caire est daté de šaʿbān 945, le quantième du mois a été rendu illisible par une tache ; on peut présumer que la date est identique à celle de B2.

C3. Quatre feuillets de la même main que C2. Description des digues de la Buḥayra. Débute par un total récapitulatif des digues sultaniennes et locales : nombre (98, écrit en chiffres coptes alors que le reste de C3 porte des chiffres *siyāq*), longueur totale, longueur des sections saines, des sections ouvertes, et de celles qui demandent à être restaurées. Ces mesures, ainsi que toutes les autres portées dans ces registres, sont effectuées en *qaṣaba ḥākimī*, étalon officiel qui, deux siècles et demi plus tard, à l'époque de l'Expédition d'Égypte, mesurait un peu moins de 4 mètres [9]. Puis récapitulatif identique, pour les digues sultaniennes seules. Suit une description physique

9. J. M. Le Père, « Mémoire sur la communication de la mer des Indes à la Méditerranée, par la mer Rouge et l'Isthme de Soueys », *Description de l'Égypte. État moderne*, XI, 1822, p. 253 n. 1.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de celles-ci, section par section, avec les mêmes longueurs, et les mesures du profil de la digue : hauteur, largeur à la base, largeur au sommet. Au feuillet 165 v° commence, sous le titre *al-ğusūr al-baladiyya*, un recensement par villages (*nāḥiya*). Chaque village a été numéroté ultérieurement de 1 à 9 en chiffres indiens, dans la marge, de la même main qui a repaginé les feuillets 159 à 168. La notice de chaque village comprend :

– le nom de ses *šayḫ*-s ;

– la division du village en parts entre les *waqf*-s et le Divan ;

– son réseau hydraulique, avec description des digues locales : localisation, longueur, mesures du profil ;

– déclaration des responsables concernant l'exécution des travaux d'entretien ;

– localisation du village (*ḥudūduhā*) selon les points cardinaux.

D. Le reste du registre contient 9 feuillets blancs, de même papier soit que la page de titre, soit que A1 et A4 ; on y trouve aussi deux pièces rapportées :

D1. Une feuille de format plus petit, pliée et coupée en deux, placée et cousue immédiatement à la suite de C3 ; elle contient deux textes en turc, dont l'un daté du 21 ğumāda I 1244 / 29 novembre 1828.

D2. Deux feuillets non collés ni cousus au reste du registre, et de format plus petit que celui-ci. Ils comportent en p. 2 et 3 deux textes émanant du tribunal de Damanhūr (Buḥayra) : celui-ci a reçu un ordre (*buyūruldī* [10]) émanant du *mīr al-līwā* Ismāʿīl Bey, *qā'immaqām* (gouverneur par intérim) du Caire, sur la délimitation d'une terre récemment revivifiée ; ses limites ont fait l'objet d'un acte notarié, daté du 18 ḏū-l-ḥiğğa 1117 / 2 avril 1706, enregistré au registre des fermes de l'impôt (*daftar al-muqāṭaʿāt*) et dont une copie est donnée ensuite. Ce document est ici le seul vestige du *daftar* de 1117 H. mentionné sur la seconde étiquette de la reliure du registre actuel. Étiquette et texte D2 sont d'ailleurs de mains différentes.

Le noyau le plus ancien du registre 114 est aujourd'hui constitué par A2, A3, B et C, seuls fragments originaux encore conservés des *dafātir al-ğusūr* établis au XVI^e^ siècle. L'état du papier, l'emploi systématique de chiffres *siyāq* et coptes, l'écriture *dīwānī*, la beauté de la suscription de C1 autorisent à affirmer leur authenticité. À une date inconnue, le *daftar* de la Buḥayra a été refondu dans un autre registre, dont il constituait les feuillets 159 et suivants, et a reçu alors cette nouvelle pagination. La raison pour laquelle n'ont été sauvés des deux *daftar*-s d'origine que la page de titre de celui de la Qalyūbiyya, et les cinq premiers feuillets de celui de la Buḥayra,

10. Dans l'Égypte ottomane, on appelait *firmān* un ordre portant le sceau du pacha du Caire, et *buyūruldī* (du turc *buyuruldu*, « il a été ordonné ») tout ordre émis par le Divan ou par un haut fonctionnaire ; cf. S.J. Shaw, *Ottoman Egypt in the Age of the French Revolution, by Ḥuseyn Efendî*, Cambridge, Mass. (« Harvard Middle Eastern Monographs » XI), 1964, p. 115.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

m'échappe. Peut-être étaient-ils en meilleur état que les autres feuillets. Leurs bords déchirés attestent que les *daftar*-s originels avaient été démembrés un certain temps avant que les fragments B et C ne soient collés dans le registre actuel ; et peut-être le reste de leurs textes était-il égaré dans des monceaux de papiers arrachés de la même manière à leur reliure [11].

En 1738, dans les bureaux du *rūznāma* à la Citadelle du Caire, un secrétaire adjoint (*mubāšir*) du département financier de la Šarqiyya décide de rassembler les index des noms de villages figurant dans les *dafātir al-ğusūr* des provinces de son ressort. Il recopie ceux de la Qalyūbiyya et de la Buḥayra, et colle avec le reste les index contenus dans les *daftar*-s originaux de la Šarqiyya et de la Daqahliyya.

Au moins un siècle plus tard, après 1828 [12], quelqu'un joint les index aux fragments B et C, dans le but probable de rassembler les débris des *dafātir al-ğusūr*. On relie cet ensemble disparate en réutilisant le cartonnage d'un *daftar* déjà employé deux fois au moins, dont une fois en 1705-06.

REGISTRE 1356 [13].

Ses dimensions sont 32,5 cm de hauteur sur 11 cm de largeur. Comme nous allons le voir, la reliure en est très récente, de même que le titre écrit au stylo sur la page de papier intercalée avant la première page du registre proprement dit. Dans son état actuel, le registre comprend 256 pages numérotées, récemment, au crayon et en chiffres indiens ; il consiste en une copie, par une même main, de deux textes successifs :

A. (p. 2-182) Copie du *daftar al-ğusūr* de la Ġarbiyya, débutant après une invocation religieuse par le titre suivant :

Daftar mubārak yataḍammanu al-aḥbās al-sulṭāniyya bi-iqlīm al-Ġarbiyya fī dark man yuḏkaru fīhi min al-ḫuwalā [14] *bi-l-ğusūr al-sulṭāniyya mimmā ğarfuhum ʿalā al-ğarāfa al-sulṭāniyya.*

11. C'est sous cette forme que se présentent aujourd'hui les *ḥuğağ šarʿiyya* (actes notariés) d'Esna, parmi lesquels figurent un bon nombre de fragments de registres du tribunal de cette ville, rédigés dans la première moitié du XVIII[e] siècle, et plus tard arrachés à leur reliure. Il semble que bien des registres de l'époque ottomane ont disparu de cette manière, au moins dans les provinces.

12. Le papier plié D1, daté 1244/1828, est en effet cousu immédiatement après C3 et paraît ne se trouver ici que pour renforcer l'ensemble.

13. Cote complète : *maḫzan* 18, *ʿayn* 17, *musalsal* 312/3, *raqm qadīm* 946, *raqm ḥadīṯ* 1356.

14. Les mots *ḫuwalā*, *mimmā* et *ğarfuhum* sont vocalisés de cette manière dans le texte.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

« Registre béni contenant les retenues d'eau sultaniennes [15] dans la province de Ġarbiyya sous la surveillance des *ḫawlī*-s mentionnés aux digues sultaniennes, dont le curage est à la charge de la *ğarāfa* sultanienne [16]. » Suivent les noms des *ḫawlī*-s, puis :

A1. Description de 17 digues, occupant les pages 2, puis 7 à 21 interpolées par erreur lors de la dernière refonte du registre, enfin les pages 3-4. Chaque digue reçoit, de manière plus ou moins complète, les renseignements suivants :

– son nom et sa localisation ;
– la provenance des eaux qu'elle retient ;
– sa longueur ;
– suit une description selon les secteurs de contrôle (*dark*) ou par tronçons géographiques, avec la longueur et parfois les dimensions du profil de la digue : hauteur, largeur au sommet, largeur à la base ;
– puis, la ventilation des services requis pour l'entretien des digues, entre le *kāšif* (gouverneur de la province), qui disposait des dépenses prévues pour le curage (*maṣrūf al-ğarāfa al-sulṭāniyya*), les *waqf*-s, et chaque village, avec le nombre de personnes requises pour les travaux ;
– enfin, la liste des villages qui bénéficient de la digue, c'est-à-dire dont le finage, ou une partie du finage, est inondé par les eaux qu'elle retient ;
– le nom du ou des villages dont le témoignage des habitants est requis pour procéder à l'ouverture de la digue ;
– et le nom de la digue, du canal ou de la branche du Nil qui reçoit les eaux alors libérées.

Suivent p. 22 la liste des villages alimentés directement en eau par le Nil ; p. 23-24, le détail de répartition entre les villages, des réquisitions de travail et de nourriture pour le bétail employé au curage des digues sultaniennes ; p. 4, « les ponts-barrages (*qanṭara*, pl. *qanāṭir*) nécessitant reconstruction et restauration ».

A2. Suit immédiatement, en p. 4, sous le titre « *al-ğusūr al-baladī* », un recensement mené par village. Chacun a été numéroté dans la marge par le copiste, de 2 à

15. *Ḥibs*, pl. *aḥbās*, désigne le barrage de retenue sur un cours d'eau : al-Zabīdī, *Tāg al-ʿarūs*, Būlāq, 1306-1307, t. 4, p. 124. Le reste du titre paraît établir que *aḥbās* figure ici comme synonyme de *ğusūr* ; le nom *ḥibs* au singulier apparaît d'ailleurs dans la suite du texte (voir cependant remarques *infra* sur l'orthographe du copiste) ; mais l'expression *aḥbās sulṭāniyya* n'est, à ma connaissance, employée dans la langue administrative que pour désigner les *waqf*-s fondés par des sultans (*ḥabs*, pl. *aḥbās*) et non pas les digues. Peut-être est-on en présence d'une fantaisie du copiste.

16. La *ğarrāfa* (pl. *ğarārīf*) était l'instrument utilisé pour le curage des canaux et des digues ; il est décrit avec précision par M.-A. Lancret, « Mémoire sur le système d'imposition territoriale et sur l'administration des provinces de l'Égypte, dans les dernières années du gouvernement des Mamlouks », *Description de l'Égypte. État moderne*, XI, 1822, p. 499-500 n. 8. La *ğarāfa* désigne l'opération même du curage, et ici, le service administratif qui en était chargé.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

353, en chiffres indiens. Le n° 1 est sans doute le village de Mīt al-ʿUǧayl dont les malheurs, dus à la destruction naturelle de son pont-barrage, ont été racontés à la p. 4 du registre.

Pour chaque village sont enregistrés :

– le nom du ou des responsables ;

– la ou les digues locales, avec leur localisation, leur longueur et les dimensions de leur profil ;

– les autres travaux hydrauliques : canal, barrage-déversoir (*masqāt masdūda*) ;

– une déclaration du ou des responsables du village portant sur l'exécution des travaux de curage de la digue par les paysans ;

– les canaux, ponts-barrages, etc., par lesquels s'effectue l'irrigation du finage ;

– la délimitation (*ḥudūd*) du village selon les points cardinaux.

Le dernier village n'a pas été numéroté (n° 354). On donne enfin la liste des 11 villages dont les responsables ne se sont pas présentés, et qui n'ont pu être recensés.

B. À la p. 182, immédiatement à la suite du dernier village de la Ġarbiyya, débute la copie du *daftar* de la Minūfiyya. Il est précédé d'un titre et d'un texte (p. 182-183) presque identiques à ceux du reg. 114 (B2 et C2). Les ordres du pacha du Caire portent la date du 13 šaʿbān, avec un blanc à la place de l'année ; le texte lui-même a été rédigé le dernier muḥarram 946 / 17 juin 1539.

Le *daftar* de la Minūfiyya est organisé de la même manière que celui de la Ġarbiyya : les digues sultaniennes aux p. 183-192 ; les 154 villages suivent jusqu'à la p. 254.

C. Cette page se clôt par le résumé d'un ordre (*buyūruldī šarīf*) du 12 rabīʿ II 1090 / 23 mai 1679, adressé au chef de bureau (*muqāṭaʿağī*) [du département de la Ġarbiyya] et contenant le texte d'un acte du Bāb al-ʿālī, la principale cour de justice du Caire, acte lui-même daté du 29 muḥarram / 12 mars, relatif au curage de la digue du village de Minšāt Ġamrayn. « La copie de l'ordre et de l'acte a été transcrite telle quelle et placée dans le *daftar* selon ce qui est convenu, une feuille plus loin. »

En p. 255, liste des 9 villages de la Minūfiyya qui n'ont pu être recensés, du fait de l'absence de leurs responsables.

Lorsque le docteur ʿAbd al-Raḥīm l'a consulté, le reg. 1356 se terminait par un ensemble de copies des *buyūruldī*-s (ordres), des firmans et des actes notariés concernant les digues, dont le plus ancien datait de 1079/1668 [17]. Il contenait en particulier

17. A.A. ʿAbd al-Raḥīm, *op. cit.*, p. 321 et p. 193 n. 2. Des extraits en sont publiés aux annexes 3 à 5, p. 280-286, et 18-19, p. 303-307. Tous sont relatifs à la province de Ġarbiyya.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

le texte de 1090/1679 dont il est fait allusion à la p. 254 (C) [18]. Cet ensemble ne figure plus dans le registre actuel, qui résulte d'un démembrement très récent, antérieur au transfert des Archives de la Citadelle à Būlāq. L'unité désirée par le copiste a donc malheureusement disparu.

Le plus récent des documents que le docteur ʿAbd al-Raḥīm a publiés de cette dernière partie, aujourd'hui disparue, date du 22 ḏū-l-ḥiğğa 1188 / 23 février 1775 ; le fac-similé établit sans conteste qu'il est de la même main que la totalité du registre aujourd'hui conservé. Nous sommes donc en présence d'une copie effectuée à la fin du XVIII^e^ siècle de deux *daftar*-s dont les originaux, exactement contemporains des fragments collés dans le reg. 114, remontent à 1539 [19]. Les deux provinces concernées, Minūfiyya et Ġarbiyya, étaient du ressort d'un département financier particulier, distinct du reste du Delta, le *qalam* (ou *muqāṭaʿa*) *al-Ġarbiyya* [20]. Il est donc logique de les retrouver associées dans un travail de compilation. Le copiste avait une écriture peu cursive, soigneuse, très lisible ; il notait la plus grande part des signes diacritiques, parfois même des vocalisations, et connaissait apparemment fort bien sa langue. Mais son orthographe est souvent hésitante, fluctuante, et pose des problèmes redoutables, qu'il s'agisse de toponymes ou de termes techniques (*ḥibs* et *ğisr*, semble-t-il, confondus ; *ḥudūduhā* écrit *ğurūruhā*, etc.). De plus, il n'a écrit quasiment aucun chiffre et a laissé partout leur emplacement en blanc. Sa copie du *daftar* A a été corrigée et complétée par une autre main, à l'encre grise, dans une écriture proche du *qirma* employé à la même époque. Tous les chiffres ont été alors ajoutés, en chiffres indiens, plusieurs blancs complétés, plusieurs erreurs de lecture corrigées. Le plus vraisemblable est que les *daftar*-s originaux, identiques aux fragments B et C du reg. 114, étaient écrits dans un *dīwānī* que le copiste du XVIII^e^ siècle ne déchiffrait qu'avec difficulté ; quant aux chiffres *siyāq*, il les ignorait absolument, aussi n'ont-ils pu être rétablis que par le correcteur. Celui-ci n'a pas œuvré sur la copie du second *daftar*, qui ne nous a transmis, en conséquence, qu'un nombre très réduit d'indications chiffrées. Les déficiences du copiste illustrent celles, plus générales, du *rūznāma* à la fin du XVIII^e^ siècle, lorsque les charges de secrétaire furent laissées à des membres des maisons mameloukes, qui n'avaient pas reçu la formation spécifique délivrée à l'école de la Citadelle [21].

Le même copiste a complété sans transition son registre par des documents administratifs et notariés dont le plus ancien ne remonte qu'à 1668, soit plus d'un siècle après la rédaction des *daftar*-s d'origine. D'après l'ordre transcrit à la p. 254 (C), ces

18. *Ibid.*, annexe 4, p. 281-284.

19. Le *daftar* de la Ġarbiyya ne porte pas de date, cependant il est très probable qu'il a été rédigé à la suite des mêmes ordres émanant du pacha du Caire, que les trois autres *daftar*-s du Delta.

20. S.J. Shaw, 1962, *op. cit.*, p. 343.

21. *Ibid.*, p. 347-348 ; *Id.*, 1964, *op. cit.*, p. 106-107.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

documents étaient eux-mêmes des copies conservées dans un *daftar* au département fiscal de la Ġarbiyya. Il paraît très improbable qu'entre 1539 et 1668 nul ordre n'ait été envoyé au sujet des digues de la Minūfiyya et de la Ġarbiyya. Nous pouvons en déduire que, dans ce domaine, dès la fin du XVIII[e] siècle, les archives antérieures au dernier tiers du XVII[e] siècle avaient disparu.

REGISTRE 4559 [22].

Il mesure environ 31 cm de hauteur sur 10,5 cm de largeur. La reliure cartonnée porte une étiquette à l'encre grise passée, partiellement masquée par le tissu qui renforce la tranche de la reliure : « [Registre] contenant la mesure des digues sultaniennes (...) pour l'année fiscale 956 » / septembre 1549-septembre 1550.

Le registre proprement dit a été écrit par une main unique, soignée, élégante et facile à lire. Les signes diacritiques y sont peu nombreux. À quelques exceptions près, les nombres sont écrits en *siyāq*. Il comprend 38 feuillets numérotés par le copiste lui-même de 2 à 39, précédés de 7 pages non numérotées :

– (p. 1) Titre, de la même main que le reste : *Daftar al-ǧusūr bi-wilāyāt al-waǧh al-qiblī ;* et dans le coin supérieur gauche de la page : *awwal karāsī ʿan 2* : « Registre des digues dans les provinces du Ṣaʿīd – Premier de deux cahiers ». Suivent divers comptes en argent, en petits caractères *qirma* d'une autre main, puis, d'une troisième main, une liste curieuse de chiffres *siyāq* employés pour les centaines, chiffres différents de ceux utilisés dans le reste du registre.

– (p. 4 et 7) Compte en argent, non daté, du *waqf* [al-Bīmāristān, barré] al-Ḥaramayn al-šarīfayn ; écriture rapide, comme pour un document de travail.

– (p. 6) Par une autre main : détail, non daté, des champs composant le *waqf* al-Bīmāristān ; en tout 551 *feddān*-s 16 *qirāṭ*-s et 2 *suhm*-s, dont 537 f. 8 q. 1 s. « dans la Ǧazīrat al-Fīl, dans les alentours du Caire relevant de la province de Qalyūbiyya ».

Le registre proprement dit débute ensuite.

A. (feuillets 2 v° - 4 r°) *Daftar* du Fayūm : long titre portant sur « la mesure des digues sultaniennes du Ṣaʿīd (*al-waǧh al-qiblī*) pour l'année fiscale 956 » / septembre 1549 - septembre 1550 ; conformément à l'ordre reçu du gouverneur du Caire ʿAlī Pāšā, le *daftar* du Fayūm a été rédigé le 17 ḏū-l-ḥiǧǧa 956 / 6 janvier 1550.

Quatre digues, suivies de trois autres à al-Ġaraq ; chacune est divisée en zones de contrôle (*dark*), puis à l'intérieur de celles-ci, est décrite section par section, avec la longueur, l'état si elle nécessite des restaurations, et les mesures de son profil : hauteur,

22. Cote complète : *maḫzan turkī* 1, *ʿayn* 59, *musalsal* 51058, *raqm qadīm* 4559, *raqm ḥadīṯ* 4559.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

largeur à la base, largeur au sommet. Ces sections sont, sur la page, présentées « par paquets » selon le mode très clair en usage dans les bureaux ottomans. Les deux ensembles de digues se terminent par les noms des *ḫawlī*-s responsables et le rappel du nombre d'instruments requis, d'après la coutume, pour l'entretien des digues.

B. (feuillets 4 v° - 21 r°) *Daftar* de la Bahnasāwiyya (province de Beni Souef) ; texte de présentation daté de fin ḏū-l-qaʿda 956 (écrit par erreur, en chiffres indiens, 996) / 20 décembre 1549. Description physique de 10 digues, identique à celle de 1, avec plus de précisions : localisation de chaque digue ; ventilation des instruments de curage entre les villages ; estimation (*taḫmīn*) des besoins d'entretien supplémentaires en instruments. La copie du *daftar* s'achève en récapitulant le nombre d'instruments requis en sus des dispositions coutumières.

C1. (feuillets 21 v° - 22 r°) « Liste » (*qā'ima*) des digues sultaniennes de la province d'Ašmunayn, rédigée le 10 rabīʿ II 955 / 19 mai 1548 en réponse à un ordre du Divan du Caire pour l'année fiscale 955 / septembre 1548-septembre 1549. Cinq digues, dont on donne la longueur totale, puis la longueur de leurs sections saines, de celles qui requièrent une restauration, ou dont le travail est achevé, etc.

C2. (feuillets 22 v° - 23 r°) Copie (*ṣūra*) du registre des digues sultaniennes et locales de la même province, « établie d'après le *daftar* de Mawlānā Muṣṭafā, *qāḍī* de la province, daté du début muḥarram 973 » / 29 juillet 1565. La date de rédaction de la copie est indiquée à la fin du texte : fin rabīʿ II 989 / 2 juin 1581. Pour chacune des cinq digues sultaniennes et des 15 digues locales, sont indiqués les besoins requis en instruments, en grains, et en espèces ; des récapitulatifs globaux précèdent le tout.

C3. (feuillet 23 v°) Renseignements complémentaires à propos des prestations pour les digues d'un village en *waqf*, d'après une déclaration de ses *šayḫ*-s enregistrée le 20 raǧab 998 / 25 mai 1590.

D1. (feuillets 24 r° - 27 r°) En titre : *Wilāyat al-Manfalūṭiyya*. Long texte de présentation, daté de fin ḏū-l-qaʿda 956 / 20 décembre 1549, et incluant un résumé de l'ordre de procéder à l'inspection et à la mesure, section par section, des digues sultaniennes. Pour chacune des cinq digues :

- mention des parties sur lesquelles reposent les dépenses d'entretien ;
- ensemble et détail des dépenses coutumières, en grains et en espèces, avec détail des réquisitions de bêtes et d'hommes ;
- supplément requis pour l'année en cours, avec détails identiques ;
- longueur totale de la digue, longueur des parties rompues, mesures du profil.

D2. (feuillets 27 v° - 28 r°). Liste (*qā'ima*) des digues sultaniennes de la Manfalūṭiyya, établie le dernier jour de rabīʿ I 955 / 9 mai 1548. Pour chaque digue, nom du *ḫawlī*, longueur totale, longueur de ce qui a été curé avec les *ǧarrāfa*-s sultaniennes, et de ce qui le sera.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

D3. (feuillets 28 v° - 29 r°) Autre liste, non datée, avec pour trois digues les prestations des villages en bovins.

D4. (feuillets 29 v° - 31 v°) État (*kašf*) des digues sultaniennes rédigé en réponse à un ordre du Divan du Caire, daté du 9 ša'bān 962 / 29 juin 1555 pour l'année fiscale 962 / septembre 1555 - septembre 1556. Description physique de chaque digue, semblable à A et B.

E1. (feuillet 32 r°) Asyūṭiyya. Liste (*qā'ima*) datée du 23 šawwāl 956 / 14 novembre 1549, des portions endommagées par le Nil ; longueur totale nécessitant une restauration.

E2. (feuillet 32 v°) Copie des mesures effectuées sur la digue sultanienne de la ville d'Assiout, enregistrées par écrit le 23 rabī' I 955 / 2 mai 1548 : longueur totale, longueur des parties réparées et de celles à restaurer.

E3. (ibid.) Copie des mesures effectuées sur la digue de Sōhāg dans l'Aḫmīmiyya, le 14 rabī' I 955 / 23 avril 1548.

F. (feuillets 33 r° - 35 v°) *Daftar* contenant les dépenses pour l'entretien des digues, extrait du *daftar* des contributions en nature (*tarbī' al-ġilāl al-dīwāniyya*) pour l'année fiscale 933 / septembre 1527-septembre 1528, conservé au Divan du Caire : pour la province de la Bahnasāwiyya (feuillets 33 r° - 34 v°) puis celle d'Ašmunayn (feuillet 35 r°-v°), liste des villages avec pour chacun la quantité de grains destinés à l'entretien des digues sultaniennes et locales ; puis compte récapitulatif.

G1. (feuillets 36 r° - 37 v°) Copie d'un *daftar* daté de fin šawwāl 1004 / 26 juin 1596, établi en réponse à un ordre du pacha du Caire, daté de mi-šawwāl / 12 juin, demandant de dresser un état (*kašf*) des digues sultaniennes de la Bahnasāwiyya, pour l'année fiscale 1005 / septembre 1596-septembre 1597.

Pour chacune des 10 digues : localisation, longueur totale, dimensions moyennes de son profil.

G2. (feuillet 38 r°) Liste des 18 digues locales de la même province, sous le nom du village où elles sont situées. Non datée.

G3. (feuillet 38 v°) Copie de l'état (*kašf*) des prestations en instruments, pour le curage des canaux, dues par les villages des *waqf*-s sultaniens dans la même province ; dressé le 20 rabī' II 1005 / 11 décembre 1596.

H. (feuillet 39 r°) « *Daftar* des digues de la province de Girga, d'Assiout et d'Aḫmīm pour l'année 1014 / mai 1605-mai 1606, extrait du *daftar* turc. » Liste de 20 digues sous le nom du village dont elles dépendent ; se termine par la date de rédaction, fin rabī' I / 15 août 1605.

Ce registre est le plus simple de ceux présentés ici. C'est une compilation, copiée avec soin, en une fois, d'un ensemble de *daftar*-s et de documents s'échelonnant de

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

1527-1528 à 1605. La date de constitution de cet ensemble n'est pas connue. Le bon état général du papier n'indique pas nécessairement une date récente. La calligraphie élégante fait plutôt pencher pour le XVII[e] siècle.

CONTENU ET CONTEXTE DES DAFĀTIR AL-ĞUSŪR.

La rédaction des *daftar*-s originels résulte de deux initiatives successives, dans lesquelles la part personnelle de deux pachas, ou plus certainement les instructions de la Porte qui accompagnaient leur investiture, paraissent décisives. En janvier 1539, le gouverneur du Caire Dāwūd Pāšā, en fonction depuis quelques mois, expédie à certains, ou à tous les gouverneurs (*kāšif*-s) de Basse-Égypte l'ordre de procéder à l'inspection des digues, sultaniennes et locales, et d'en établir un *daftar* en deux exemplaires. Y ont été portés systématiquement des renseignements de deux ordres :
– hydrauliques d'une part, avec la description et la mesure des digues [23], la localisation de leurs ouvertures, divers aspects du fonctionnement du réseau hydraulique ;
– administratifs d'autre part, avec l'énumération des villages concernés, leur statut fiscal et les prestations requises pour l'entretien des digues.

C'est dix ans plus tard seulement que le Divan du Caire s'est occupé des digues de la Moyenne-Égypte. Le registre 4559 permet de reconstituer la chronologie des mesures administratives. En avril 1548 au plus tard, en vue de préparer l'année fiscale qui débutait au mois de septembre suivant, on a fait procéder à une évaluation des longueurs des portions de digues à curer ou à restaurer, au moins pour les provinces d'Ašmunayn (C1), Manfalūṭiyya (D2), Assiout et Sōhāg (E2-E3). Puis fin 1549, de nouveaux *daftar*-s ont été rédigés, pour le Fayūm et la Bahnasāwiyya, contenant une description physique remarquablement précise de l'état des digues, des réparations à leur apporter, et un devis des moyens supplémentaires requis (A et B) ; ils ont été complétés en juin 1555 pour la Manfalūṭiyya (D4). L'initiative de fin 1549, par son ampleur et son systématisme, portait la marque du nouveau gouverneur d'Égypte, ʿAlī Pāšā, entré au Caire en juillet 1549, « homme d'une sagacité extraordinaire et de grand talent administratif » selon un rapport officiel, de peu postérieur [24]. Sitôt entré en fonctions, ʿAlī Pāšā entreprit, d'après le même texte, « une enquête détaillée et exhaustive » de toutes les matières financières de son gouvernorat. L'entretien des digues devait en faire partie au chapitre des dépenses. Par la

23. Le contenu des registres permet d'affirmer que *ğusūr* signifie bien ici « digues » et non pas, comme le pensait S.J. Shaw, 1962, *op. cit.*, p. 228, « canaux ».

24. S.J. Shaw, « The Land Law of Ottoman Egypt (960/1553) : A contribution to the study of landholding in the early years of Ottoman rule in Egypt », *Der Islam*, 38, 1963, p. 126 (traduction de Shaw) ; passage déjà traduit par Silvestre de Sacy, « Premier mémoire sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte », in *Bibliothèque des Arabisants français*, t. 2, Le Caire, IFAO, 1923, p. 121-123 : « il usa, suivant sa prudence et sa sagesse consommée, de toute son habileté et de tous ses talens pour connoître toutes choses à fond. »

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

suite et jusqu'en 1596, le Divan du Caire fit procéder à diverses enquêtes destinées à compléter sa connaissance des aspects administratifs de l'entretien des digues.

Enfin il fit établir en 1014/1605 un *daftar* des digues du Haut-Ṣaʿīd [25]. Cette date tardive s'explique par le fait que la région, jusque là autonome sous l'autorité de princes arabes, les émirs Banū ʿUmar, était en train de passer sous le contrôle direct du pouvoir ottoman : un *sanǧaq* était établi à Girga depuis les années 1570, et le dernier émir arabe y gouverna en 1015/1606 [26]. C'est entre 1006/1597-1598 et 1009/1600-1601 que pour la première fois le Trésor Impérial prit en charge les dépenses nécessaires à l'entretien des digues de cette vaste province [27]. La liste (H) des digues du Haut-Ṣaʿīd est de ce fait, à la fois le dernier témoin d'un intérêt systématique du Divan du Caire pour le réseau hydraulique du Ṣaʿīd, et le premier témoin de la main-mise administrative sur la partie méridionale de celui-ci.

S'ils respectèrent la distinction classique entre digues locales et digues sultaniennes, les Ottomans en modifièrent la gestion, dans la foulée d'une réorganisation profonde de l'administration et de la fiscalité provinciales [28]. Sous les Mamelouks, l'entretien des digues sultaniennes était financé par un impôt particulier ; sous les Ottomans, il fut assuré par une somme fixe prélevée sur le montant total de l'impôt dû au Trésor Impérial. Avant 1517 les digues locales étaient à la charge des *muqṭaʿ*-s, fermiers des impôts à l'époque mamelouke ; ce système fiscal ayant fait place après la conquête ottomane à une perception directe de l'impôt foncier, supervisée par le représentant provincial du pouvoir, l'*amīn* ou *kāšif*, toutes les charges d'entretien des digues se trouvaient dès lors réparties uniquement entre les villages et l'État. Un recensement de celles-ci s'avérait donc indispensable. Dans cette opération, le *kāšif* devait jouer un rôle clé, car parmi ses prérogatives les plus considérables figurait l'entretien des digues sultaniennes, et la surveillance de celui des digues locales par les villages [29].

25. La liste H, de même sans doute que G2, n'est vraisemblablement que le sommaire d'un *daftar* plus étendu.

26. J.-Cl. Garcin, *Un Centre musulman de la Haute-Égypte médiévale: Qūṣ*, Le Caire, IFAO (*TAEI*, VI), 1976, p. 515-517 ; Id., « Émirs Hawwāras et beys de Girga aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles », *AnIsl*, 12, 1974, p. 253.

27. S.J. Shaw, 1962, *op. cit.*, p. 229 tableau L note a, d'après les archives d'Istanbul.

28. Voir principalement, pour l'administration des digues à l'époque mamelouke, H. Rabie, *The Financial System of Egypt A.H. 564-741 / A.D. 1169-1341*, Oxford, 1972, p. 70-71 et 115 ; et Q.A. Qāsim, *al-Nil wa-l-muǧtamaʿ al-miṣrī fī ʿaṣr salāṭīn al-Mamālīk*, Le Caire, 1978, p. 32-37 (à partir des historiens de cette période, qui évoquent surtout les contributions extraordinaires levées pour la construction ou la réfection du réseau hydraulique). Pour l'époque ottomane, S.J. Shaw, 1962, *op. cit.*, p. 227-229, 307.

29. Voir les extraits traduits et analysés du *Qânûnnâme-i Mışır* de 1525 dans Silvestre de Sacy, *op. cit.*, p. 77-80. La fonction de *kāšif* y est réexprimée en référence au règne de Qāytbāy (1468-1496). L'institution de l'*amīr al-kašf*, chargé de mission extraordinaire depuis les débuts de l'époque mamelouke, et dont l'une des principales tâches était l'inspection des digues, avait évolué au cours du XV^e^ siècle en une fonction permanente, dont le titulaire était appelé *kāšif* : cf. J.-Cl. Garcin, 1976, *op. cit.*, p. 386-390 et 480-483.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les renseignements sur la Moyenne-Égypte diffèrent de ceux sur le Delta. Les premiers ne portent que sur les grandes digues sultaniennes ; ceux du Delta, sur les digues sultaniennes et locales, sur les canaux et sur l'ordre d'irrigation. Cette différence paraît bien recouvrir celle des systèmes hydrauliques des deux régions. Dans le Ṣaʿīd, les grandes digues coupaient transversalement la vallée et constituaient, en l'absence de grands canaux – exception faite des branches naturelles du fleuve, dont la plus connue, le Baḥr Yūsuf, alimentait le Fayūm [30] –, l'essentiel du réseau hydraulique. Celui du Delta se présentait comme un ensemble complexe de grands canaux transversaux issus des deux branches du Nil, de canaux secondaires s'embranchant à leur tour sur les premiers, et de digues elles-mêmes ramifiées [31]. Chacun des *daftar*-s a en quelque sorte pris en compte les éléments essentiels du système de la province considérée.

Les *daftar*-s montrent par ailleurs un intérêt technique, particulièrement marqué dans la Moyenne-Égypte, pour l'état du réseau hydraulique. Celui-ci avait-il souffert des désordres qui avaient marqué la fin de l'époque mamelouke [32], ou des troubles consécutifs au changement de régime ? L'établissement des *dafātir al-ğusūr* doit-il être interprété comme une tentative de restaurer entièrement ce réseau, considéré comme indispensable à la vie du pays ? Le texte mentionne en effet à plusieurs reprises l'état ancien des choses, et fait systématiquement référence aux usages consacrés. Cependant, quel que fût le soin apporté à leur entretien, les digues de l'Égypte prémoderne n'étaient guère à l'abri de ruptures ou d'éboulements [33]. Il faut donc relativiser l'impact des circonstances politiques. Une lecture attentive des descriptifs reproduits dans nos registres permettra de mieux cerner la question. D'autre part le recours à la tradition s'imposait aux agents ottomans dans le cadre d'enquêtes conduites oralement auprès des responsables de chaque village ; et il était de règle dans un régime qui, même où il innovait, se concevait comme le restaurateur de l'ancien temps [34].

Le contenu et l'existence même des *daftar*-s témoigne pourtant d'une rupture avec la période mamelouke. L'administration précédente disposait-elle de registres des digues ? Ils étaient perdus de toute façon lorsque furent constitués ceux qui nous ont

30. Voir sur ces cours d'eau G. Alleaume, *op. cit.*, p. 304-307.

31. Notons que, alors que les digues du Ṣaʿīd sont relevées avec un certain soin, et souvent nommées, par les cartes de l'*Atlas* de la *Description de l'Égypte*, les cartes du Delta les ignorent presque complètement.

32. C'est ce qu'affirmait Aḥmad al-Minūfī (mort en 931/1524-1525), dénonçant dans une formule générale le règne de l'incurie et de l'oppression : *al-Fayḍ al-madīd fī aḫbār al-Nīl al-saʿīd*, cité par Q.A. Qāsim, *op. cit.*, p. 28.

33. Voir par exemple, sur la dégradation des digues des bassins, J. Barois, *Les Irrigations en Égypte*, Paris, 1904, p. 266.

34. Voir les remarques générales de A. Raymond, « Les provinces arabes (XVI^e^- XVIII^e^ siècle) » in *Histoire de l'Empire ottoman*, dir. R. Mantran, Paris, 1989, p. 346 et 356-357.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

été transmis. Le lien avec l'ancien régime ne fut assuré que par les témoignages oraux. Le texte F du reg. 4559, résultant d'une enquête parmi les archives du Divan du Caire, ne remonte qu'à un *daftar* de 1527. Cela confirme les récits des contemporains, selon lesquels les secrétaires de l'ancien régime auraient dissimulé leurs archives, dont malgré d'actives recherches les premiers gouverneurs ottomans ne purent retrouver qu'une partie [35]. Entre des textes lacunaires et des témoignages suspects, la nouvelle administration se jugeait dans une position embarrassante [36]. Elle était contrainte d'opérer dans l'urgence ; mais elle entendait faire prévaloir à terme un ordre stable et régulier.

La rédaction des *dafātir al-ǧusūr* s'inscrit en effet dans le cadre des vastes opérations de recensement systématique auxquelles, dans toutes ses possessions et depuis le XV^e^ siècle, l'État ottoman faisait procéder pour des motifs essentiellement fiscaux [37]. En Égypte même, elle peut être mise en parallèle avec le cadastre général effectué à partir de 933/1527 [38] ; ou avec le recensement des *rizqa*-s *iḥbāsiyya*, biens ruraux constitués en mainmorte aux époques précédentes, confisqués en 1521-1524, et dont les Archives Nationales conservent une importante série à partir de 930/1523-1524 [39]. Remarquons, dans le cas des digues, que le recensement a été ordonné plus tardivement et en deux temps. Il s'agissait des dépenses de l'État, et non de ses revenus ; de tâches d'un intérêt vital pour les villages, qui devaient donc les remplir de toute façon, et sur lesquels le pouvoir central pouvait se reposer dans une large mesure, pour perpétuer des traditions bien établies. L'urgence ne s'imposait donc pas. De plus les provinces n'entrèrent que graduellement sous l'autorité directe du Caire : le cadastre ne fut achevé pour le Delta qu'en 984/1576, pour le Ṣaʿīd qu'en 1017/1608-1609. La chronologie des divers recensements suit donc celle de la conquête interne du pays [40]. Il faut enfin nous représenter que l'administration du XVI^e^ siècle, si active, scrupuleuse et systématique, était composée d'un très petit nombre d'hommes, contraints par ce fait de hiérarchiser leurs préoccupations. Telles quelles, leurs enquêtes apparaissent comme un indice remarquable d'un véritable esprit public.

35. S.J. Shaw, *op. cit.*, 1962, p. 16 et 18 ; *Id.*, 1963, *op. cit.*, p. 106-108 et 126-127.

36. Le texte de loi de 960/1553 publié par S.J. Shaw, *op. cit.*, 1963, fournit un excellent témoignage de cet embarras, ainsi que de la volonté affirmée de revenir aux normes de l'ancien régime : voir notamment p. 115.

37. A. Raymond, *op. cit.*, p. 345-347.

38. S.J. Shaw, *op. cit.*, 1962, p. 16-19.

39. *Ibid.*, p. 47-50 ; et *Id.*, 1963, op. cit. Les Archives Nationales de Būlāq conservent, dans la série *al-rizqa iḥbāsī*, 18 registres s'échelonnant (d'après l'inventaire) de 930 à 1017/1608-1609; ils portent sur l'ensemble du pays.

40. S.J. Shaw, 1962, *op. cit.*, p. 13-14 et 19, d'après les *Mühimme Defterleri* des Archives de la Présidence du Conseil à İstanbul.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ǧusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

VICISSITUDES DES DAFĀTIR AL-ĞUSŪR AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

Il est d'autant plus difficile de décrire la destinée ultérieure des *dafātir al-ğusūr*, que l'histoire des registres reste elle-même obscure. L'État ottoman n'a jamais abandonné absolument la pratique des recensements et enquêtes généraux ; mais dès le XVII^e siècle, leur manque de périodicité témoigne d'un esprit différent. Nous pouvons nous étonner de la perte de presque tous les *daftar*-s originels, à l'exception de quelques fragments. Mais les négligences qui y ont conduit peuvent n'avoir été dues qu'à une suite d'accidents. Nous pouvons souligner à l'inverse le soin avec lequel ont été recopiés des registres dont, à deux siècles de distance, une grande part du contenu était obsolète. Distinguons ici entre le reg. 4559, compilation systématique et réfléchie de documents d'archives, et le reg. 1356, copie mécanique, pour ne pas dire absurde, puisqu'elle fut confiée à un homme qui ne savait pas lire les chiffres *siyāq* ; entreprise néammoins méritoire, puisqu'elle visait à rassembler toutes les données subsistantes relatives à l'administration des digues sur deux siècles et demi. Les deux registres du Delta constituent de ce point de vue un témoignage émouvant sur la bonne volonté et les carences des administrations provinciales au XVIII^e siècle. Il apparaît que celles-ci étaient sensibles à la continuité de l'héritage de l'époque classique ottomane, sans être préoccupées de le revivifier.

Pouvons-nous en déduire que le pouvoir central négligeait désormais l'entretien du réseau hydraulique, l'abandonnant à la ruine dans laquelle l'ont vu, ou ont voulu le voir, les savants de l'Expédition d'Égypte [41] ? De nouveau se pose la question, trop chargée idéologiquement, d'un déclin de l'Égypte prémoderne. Il est certain que, depuis le XVI^e siècle, le pouvoir central ne songeait plus à une réfection complète du réseau, et que le soin de la conservation des digues était désormais laissé aux villages, aux *kāšif*-s et aux *multazim*-s (fermiers de l'impôt). Sans modifier les cadres généraux fixés au lendemain de la conquête ottomane, l'administration de l'irrigation s'adaptait ainsi à la décentralisation instaurée dans les premières décennies du XVII^e siècle. Il sera possible de répondre de manière précise et plus nuancée à cette question en comparant les descriptions des *daftar*-s d'origine avec celles de la *Description de l'Égypte* ou du début du XIX^e siècle, et en étudiant les documents administratifs transcrits dans les registres des tribunaux de l'époque ottomane [42].

41. C'est ce qu'avance A.A. ʿAbd al-Raḥīm, *op. cit.*, p. 195-196, qui s'appuie sur le fait que l'entretien des digues était au XVIII^e siècle à la charge des villages et non des *multazim*-s (fermiers de l'impôt), et sur les évaluations très négatives de la *Description de l'Égypte* : « Toutes les impositions pour les canaux, (...) sont prélevées maintenant au profit des commandans de province ; ils ne font quelques réparations qu'aux canaux qui sont d'une nécessité absolue : tel est celui d'Alexandrie », M.-A. Lancret, *op.cit.*, p. 501.

42. Voir, pour la province de Beni Souef (Bahnasāwiyya), G.H. El-Nahal, *The Judicial Administration of Ottoman Egypt in the Seventeenth Century*, Minneapolis et Chicago, 1979, p. 65-66.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

CONCLUSION : INTÉRÊT HISTORIQUE DES DAFĀTIR AL-ĞUSŪR.

L'histoire du XVI^e siècle, époque pourtant classique de l'Empire ottoman, reste pour l'Égypte mal connue. Les *dafātir al-ğusūr* constituent pour l'étude de la mise en place, des structures et du fonctionnement de l'administration provinciale une source de choix. Leur chronologie montre les lenteurs et la ténacité de ce que nous pouvons appeler la conquête administrative du pays. Ils permettent de préciser les attributions des *ḫawlī*-s et autres responsables villageois, celles des *kāšif*-s, et certains rapports entre les échelons administratifs. La Porte en est absente, sans que nous puissions avancer que le service de l'irrigation dépendait strictement du pacha et du Divan du Caire. L'évaluation de la part respective des coutumes, de la tradition orale, des réglementations héritées du régime mamelouk, et des initiatives proprement ottomanes, permet de mieux cerner les principes du fonctionnement du nouveau pouvoir. Par ailleurs, ces *daftar*-s fourmillent d'indications toponymiques et topographiques (surtout pour le Delta) plus précises que les répertoires dressés par les auteurs des siècles précédents. Outre leur apport pour la localisation des villages et autres lieux-dits, elles donnent, parce qu'elles s'appuyaient sur des lieux tenus alors pour saillants dans le paysage, un reflet suggestif de l'appréhension de l'espace rural par les agents du pouvoir ottoman. Elles permettent de tracer la carte de l'extension de l'espace cultivé, notamment dans le Nord du Delta, autour de 1539.

Les *dafātir al-ğusūr* contiennent surtout une information détaillée et systématique sur l'état et le fonctionnement du réseau hydraulique de la Moyenne-Égypte et d'une partie du Delta, dans les décennies qui ont suivi la conquête ottomane. Les mesures du profil des digues apportent des informations essentielles à leur étude technique. Les indications précises portant sur les déversoirs, les ponts-barrages, les prises d'eau, et pour le Delta sur le réseau secondaire de digues locales, permettent de cartographier et de décrire le fonctionnement de la grande hydraulique prémoderne. Le recensement des réparations à apporter donne une idée précise du type et de l'ampleur des dégradations auxquelles était exposé le réseau. Une comparaison avec l'état de celui-ci aux XIX^e et XX^e siècles dégagera son évolution ultérieure, et permettra de distinguer, dans ce que l'on appelle désormais le système des bassins, la part qui revient à Muḥammad ʿAlī et à ses successeurs, de la part héritée des époques antérieures : distinction historiquement essentielle, mais difficile à établir, la documentation disponible étant jusque-là presque toute contemporaine ou postérieure à Muḥammad ʿAlī [43]. Les *dafātir al-ğusūr* font reculer jusqu'au XVI^e siècle notre connaissance du réseau hydraulique de l'Égypte, et projettent une plus vive lumière sur les documents antérieurs.

43. G. Alleaume, *op. cit.*, p. 301-303.

AnIsl 29 (1995), p. 151-168 Nicolas Michel
Les Dafātir al-ğusūr, source pour l'histoire du réseau hydraulique de l'Égypte ottomane.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net